

Séance du comité administratif du 26 février 2025
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM.	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le préfet, monsieur Patrick Lavoie, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
2. MIFI : adoption d'une résolution confirmant la volonté de renouveler l'entente relative au programme d'appui aux collectivités (PAC)
3. Plan d'action en accueil et intégration des nouveaux arrivants : recommandations
4. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à un projet
Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)
5. Plan-climat : appel d'offres conjoint avec la MRC de Charlevoix-Est pour l'inventaire collectif des émissions de GES

Divers

6. Octroi d'un contrat à l'ORH de la MRC de Charlevoix concernant l'entretien ménager des édifices de la MRC de Charlevoix
7. Établissement des taux 2025 pour divers services offerts par la MRC
8. Demandes de commandites :
 - 8.1. Musée maritime de Charlevoix (Fêtes de la Mer)
 - 8.2. MADA – Programmation d'ateliers thématiques pour les aînés
 - 8.3. SMO L'Appui: séjour exploratoire en inhalothérapie CIUSSS - SANA
9. Suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile
10. Affaires nouvelles
 - 10.1. Demande de commandite : UPA de Charlevoix-Ouest (brunch familial)
 - 10.2. ORH de la MRC de Charlevoix : aide financière pour le renouvellement du SARL
11. Correspondance

12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

CA-2025-21 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par madame Claudette Simard et résolue unanimement.

2- MIFI : ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONFIRMANT LA VOLONTÉ DE RENOUVELER L'ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

CA-2025-22 3- PLAN D'ACTION EN ACCUEIL ET INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS : RECOMMANDATIONS

ATTENDU l'entente signée avec le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU QUE le comité de suivi du plan d'action souhaite supporter financièrement des initiatives visant les objectifs poursuivis et prévus au plan d'action;

ATTENDU la recommandation formulée au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'un budget pour coordonner les activités suivantes :

Comprendre l'immigration : un parcours essentiel : budget imputé à la MRC de Charlevoix estimé à 2 700 \$;

L'heure du conte interculturelle : budget imputé à la MRC de Charlevoix estimé à 3 500 \$;

Exposition et Rétrospective : acteurs d'hier et d'aujourd'hui – Hommage à la communauté Noire canadienne : budget imputé à la MRC de Charlevoix estimé à 1 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE ces dépenses soient affectées au projet d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, financé par le MIFI dans le cadre du programme PAC.

4- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROJET

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

CA-2025-23 5- PLAN-CLIMAT : APPEL D'OFFRES CONJOINT AVEC LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR L'INVENTAIRE COLLECTIF DES ÉMISSIONS DE GES

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a entrepris l'élaboration de son Plan-climat conformément aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE le plan de travail du Plan-climat requiert la réalisation d'un inventaire collectif des émissions de gaz à effet de serre (GES) couvrant l'ensemble des municipalités de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU les avantages à procéder à un appel d'offres conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est pour optimiser les ressources affectées à ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix confirme son intention de procéder à un appel d'offres conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est pour la réalisation de l'inventaire collectif des émissions de GES selon les modalités prévues au cahier de charges élaboré par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

QUE la MRC de Charlevoix-Est soit autorisée à procéder à la coordination de cet appel d'offres pour et au nom de la MRC de Charlevoix;

QUE les modalités de répartition des coûts soient établies de la manière suivante, selon la répartition de la population:

- 53 % pour la MRC de Charlevoix-Est ;
- 47 % pour la MRC de Charlevoix ;

QUE la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer tout document relatif à cet appel d'offres conjoint, s'il y a lieu.

CA-2025-24 6- OCTROI D'UN CONTRAT À L'ORH DE LA MRC DE CHARLEVOIX CONCERNANT L'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU l'offre de services de l'ORH de la MRC de Charlevoix concernant l'entretien ménager des édifices de la MRC de Charlevoix (4, place de l'Église et 6, rue Saint-Jean-Baptiste) et les modalités prévues au contrat d'entretien tel que proposé à l'ORH, incluant la liste des tâches hebdomadaires à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat d'entretien des édifices du 4, place de l'Église et du 6, rue Saint-Jean-Baptiste à l'ORH de la MRC de Charlevoix selon les modalités prévues audit contrat, dont les coûts sont estimés comme suit pour la période couvrant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025:

- 911,20 \$ (avant taxes) pour une période de deux semaines, sur la base d'un nombre d'heures totales estimé à 15 heures par semaine, réparties entre les deux bâtiments;
- facture payable deux fois par année (juin et décembre);
- tous travaux excédentaires facturés en sus devront être autorisés au préalable par les responsables de la MRC de Charlevoix;

QUE la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer le contrat intervenant avec l'ORH de la MRC de Charlevoix.

CA-2025-25 7- ÉTABLISSEMENT DES TAUX 2025 POUR DIVERS SERVICES OFFERTS PAR LA MRC

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix offre les services d'urbanisme, d'inspection, d'ingénierie et de gestion documentaire et des archives aux municipalités locales désireuses de s'en prévaloir;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces services rendus, il est convenu que la MRC facture les municipalités clientes en vertu d'une entente qui prévoit que les tarifs horaires, incluant les salaires et les avantages sociaux des membres de l'équipe du service concerné soient fixés annuellement par résolution de la MRC et que ces tarifs sont applicables pour les municipalités clientes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster en fonction d'une hausse annuelle équivalente à l'IPC pour 2025, soit 1,90 %, le tarif horaire des services d'urbanisme et d'ingénierie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'arrimer les coûts des services d'inspection et de gestion documentaire et des archives à ceux prévus lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix établisse le tarif horaire pour le **service d'urbanisme** à 56,65 \$ pour l'année 2025 (incluant tous les frais inhérents à la gestion du service d'urbanisme).

QUE la MRC de Charlevoix établisse le tarif horaire pour le **service d'ingénierie** à 72,47 \$ pour l'année 2025 (incluant tous les frais inhérents à la gestion du service d'ingénierie).

QUE le tarif horaire du service **d'inspection municipale** soit fixé à 44,24 \$ pour l'année 2025 (incluant tous les frais inhérents au service d'inspection).

QUE la MRC de Charlevoix établisse le tarif horaire pour le **service de technicien en gestion documentaire et des archives** à 43,85 \$ pour l'année 2025 (incluant tous les frais inhérents à la gestion du service de technicien en gestion documentaire et des archives).

QUE le tarif horaire du service de technicien en gestion documentaire et des archives soit fixé à 48,24 \$ pour les municipalités clientes qui ne font pas partie de l'entente ou de la MRC de Charlevoix, ce tarif comprenant des frais de gestion additionnels de 4,39 \$ de l'heure.

8- DEMANDES DE COMMANDITES :

CA-2025-26 8.1- MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX (FÊTES DE LA MER)

ATTENDU la demande de commandite présentée à la MRC de Charlevoix par le Musée maritime de Charlevoix dans le cadre de la 32^e édition des Fêtes de la mer qui se tiendront le 6 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 400 \$ au Musée maritime de Charlevoix dans le cadre de la 32^e édition des Fêtes de la mer qui se tiendront le 6 juillet 2025, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

CA-2025-27 8.2- MADA – PROGRAMMATION D'ATELIERS THÉMATIQUES POUR LES AÎNÉS

ATTENDU la demande de commandite présentée aux MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est dans le cadre d'une programmation d'ateliers thématiques pour les aînés reliée au projet MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 750 \$ au projet de programmation d'ateliers réalisé conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, ce qui implique de défrayer le coût de certaines factures jusqu'à concurrence de 750 \$, une dépense imputée au budget MADA de la MRC (santé et bien-être).

CA-2025-28 8.3- SMO L'APPUI : SÉJOUR EXPLORATOIRE EN INHALOTHÉRAPIE CIUSSS-SANA

ATTENDU la demande de commandite présentée aux MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est dans le cadre d'un séjour exploratoire en inhalothérapie coordonné par le CIUSSS et le SANA et qui se tiendra en Charlevoix les 4 et 5 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 600 \$ au SMO L'Appui pour soutenir la coordination du séjour exploratoire prévu les 4 et 5 avril et réunissant une cohorte de 10 participants oeuvrant dans le domaine de l'inhalothérapie, une dépense imputée au budget des dons et commandites du SDLE de la MRC.

CA-2025-29 9- SUSPENSION TEMPORAIRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE

ATTENDU QUE le 22 novembre dernier, la Société d'habitation du Québec (SHQ) transmettait une communication nous informant de la suspension temporaire des volets 1 (Adaptation de domicile) et 2 (Remplacement d'appareils élévateurs non conformes) du Programme d'adaptation de domicile (PAD) pour 2024-2025, et ce, pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE cette mesure est justifiée par la forte augmentation du nombre de demandes, particulièrement pour le volet 1;

ATTENDU QUE l'on constate que le gouvernement et les sociétés d'État appliquent actuellement des compressions budgétaires dans divers programmes et mesures qui affectent plusieurs sphères de la société;

ATTENDU QUE cette suspension temporaire frappe une clientèle vulnérable, soit les personnes vivant avec un handicap et les personnes en perte d'autonomie;

ATTENDU QUE la raison d'être du PAD est de permettre aux personnes admissibles de vivre dans leur résidence le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE les travaux exécutés par le biais de ce programme visent à réaliser des aménagements qui ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires de combler leurs besoins de base pour avoir une qualité de vie minimale;

ATTENDU QUE cette mesure temporaire est contraire à la volonté exprimée par le gouvernement de maintenir les gens le plus longtemps possible dans leur milieu de vie;

ATTENDU QUE cette mesure pénalise sévèrement des personnes qui se trouvent déjà dans des situations d'extrême vulnérabilité;

ATTENDU QUE le gouvernement ne devrait sabrer dans les programmes qui s'adressent aux personnes vulnérables qu'en dernier recours;

ATTENDU QUE la raison qui explique cette suspension temporaire devrait plutôt être la raison pour laquelle les fonds dédiés à ce programme devraient être augmentés par le gouvernement afin d'éviter cette suspension;

ATTENDU QUE l'annonce de cette compression budgétaire a généré beaucoup d'insatisfaction et d'inquiétude auprès des personnes admissibles;

ATTENDU QUE cette mesure génère de l'épuisement, de l'anxiété, voire même de la souffrance auprès des personnes privées de ce programme de subvention;

ATTENDU QUE des dossiers étaient prêts à être réalisés par des personnes admissibles;

ATTENDU QU'il y a actuellement de nombreux dossiers sur la liste d'attente pour la MRC de Charlevoix, et que cette suspension fera en sorte d'allonger cette liste d'attente pour des personnes qui ont des besoins immédiats;

ATTENDU QUE la MRC est partenaire de la SHQ pour la livraison du PAD sur son territoire et pour se faire, elle se doit d'avoir à son emploi un inspecteur accrédité qui soutient les personnes admissibles;

ATTENDU QUE cette suspension engendre beaucoup de démobilitation auprès des inspecteurs accrédités ainsi qu'auprès des entreprises spécialisées dans la réalisation de travaux d'adaptation;

ATTENDU QU'il existe un risque réel de perdre des inspecteurs accrédités ainsi que des entrepreneurs spécialisés qui seront forcés d'aller chercher des contrats dans d'autres crèneos;

ATTENDU le contexte de pénurie de main-d'œuvre et d'entrepreneurs qui sévit actuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

- De dénoncer vigoureusement la suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile dont il est question dans le préambule de la présente résolution;
- De demander au gouvernement de revenir sur sa décision et de redémarrer immédiatement les activités des volets 1 et 2 du Programme d'adaptation de domicile.

QUE la présente résolution soit transmise au premier ministre, François Legault, à Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, à monsieur Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

10- AFFAIRES NOUVELLES

CA-2025-30 10.1- DEMANDE DE COMMANDITE : UPA CHARLEVOIX-OUEST (BRUNCH FAMILIAL)

ATTENDU la demande de commandite présentée par l'UPA Charlevoix-Ouest dans le cadre du brunch familial qui se tiendra le 30 mars 2025 aux Éboulements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 200 \$ à l'UPA Charlevoix-Ouest pour soutenir l'organisation du brunch familial qui se tiendra le 30 mars 2025 aux Éboulements et qui réunira les producteurs et productrices agricoles de la région, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

CA-2025-31 10.2- ORH DE LA MRC DE CHARLEVOIX : AIDE FINANCIÈRE POUR LE RENOUELEMENT DU SARL

ATTENDU les résultats du Service d'aide à la recherche de logements (SARL) qui ont démontré la pertinence de ce service, géré par l'ORH de la MRC de Charlevoix, un projet financé par la SHQ et offert en collaboration avec la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE la recherche de logements constitue un enjeu et qu'il y a lieu de renouveler le SARL qui est offert à l'ensemble de la population de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la volonté de l'ORH de la MRC de Charlevoix de renouveler le SARL pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une contribution financière maximale de 13 750 \$ à l'ORH de la MRC de Charlevoix pour assurer le renouvellement du SARL, en collaboration avec la SHQ et la MRC de Charlevoix-Est, une somme imputée au fonds éolien de développement régional (redevances éoliennes).

QUE la directrice générale de la MRC de Charlevoix, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC toute entente intervenant dans le cadre de la présente résolution et permettant le renouvellement du SARL.

11- CORRESPONDANCE

ORGANISME MUNICIPAL

La Fédération québécoise des municipalités nous informe de l'examen du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres ainsi que de la municipalité des Éboulements.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé du Québec, madame Sonia Bélanger, nous informe qu'une aide financière maximale non récurrente de 120 000 \$ pour les années financières 2024-2025 à 2027-2028 est accordée à la MRC de Charlevoix afin de soutenir la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 2.

La vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, nous informe que les pièces justificatives de la reddition de comptes du plan d'intervention de la MRC de Charlevoix ont été jugées valides, le solde de la contribution financière totale d'un montant de 301 028 \$ sera versé à la MRC de Charlevoix dans les meilleurs délais.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charette, nous informe que la MRC de Charlevoix a obtenu une subvention au montant de 127 662,58 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2024.

La ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, nous informe qu'il faut soutenir les entreprises québécoises et canadiennes suite à l'annonce du gouvernement des États-Unis fait le 1^{er} février 2025 concernant l'imposition de tarifs douaniers de 25 % sur les produits canadiens.

La CPTAQ nous transmet :

- Le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire du dossier numéro 448402 à Saint-Urbain.
- L'avis de modification de l'orientation préliminaire du dossier numéro 447690 à L'Isle-aux-Coudres.
- Le deuxième avis de modification de l'orientation préliminaire du dossier numéro 443429 aux Éboulements.
- La décision du dossier numéro 447086 à Saint-Urbain.
- La décision en révision du dossier numéro 444403 aux Éboulements.

DIVERS

Madame Sandra Simard nous propose ses services en tant que représentante chez Performance Ford.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

CA-2025-32 13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Emmanuel Deschênes et résolue unanimement. Il est 16 h 20.



Patrick Lavoie
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière